Allocation chômage depuis décembre ...

Par Visiteur

Bonjour,
Je ne sais pas si je fais bien de poser ma question ici mais comme on dit, qui ne tente rien n'a rien.
Je suis au chômage depuis décembre et l'on m'a dit qu'il était possible de toucher la moitié de ses droits en une fois. Pouvez-vous me renseigner la dessus et si c'est vraiment possible, comment en bénéficier?
Merci beaucoup.

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour,
Je ne sais pas si je fais bien de poser ma question ici mais comme on dit, qui ne tente rien n'a rien.
Je suis au chômage depuis décembre et l'on m'a dit qu'il était possible de toucher la moitié de ses droits en une fois. Pouvez-vous me renseigner la dessus et si c'est vraiment possible, comment en bénéficier?
Merci beaucoup.

Tout dépend!

Souhaitez-vous créer une entreprise?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui, j'ai un projet de création d'entreprise mais je ne sais pas si je peux, sachant que j'ai une interdiction bancaire à cause de problèmes avec des chèques qui devrait se résoudre très bientôt je pense.
Avec ce projet, est-il possible de toucher la moitié de mes allocations? Et si cela est possible, comment dois-je m'y prendre et dois-je justifier de l'utilisation de l'argent que je toucherais?

Par Visiteur

Chère madame,

Oui, j'ai un projet de création d'entreprise mais je ne sais pas si je peux, sachant que j'ai une interdiction bancaire à cause de problèmes avec des chèques qui devrait se résoudre très bientôt je pense.
Avec ce projet, est-il possible de toucher la moitié de mes allocations? Et si cela est possible, comment dois-je m'y prendre et dois-je justifier de l'utilisation de l'argent que je toucherais?

IL est tout à fait possible de déposer un projet de création d'entreprise alors même que vous êtes en interdit bancaire. Bien évidemment, du fait de l'interdit actuel, la banque refusera tout projet de prêt ou de crédit bancaire.

Pour pouvoir bénéficier du mécanisme consistant à toucher la moitié de vos droits ASSEDIC en capital, il convient de remplir un dossier pour une demande ACCRE (Aide à la création ou la reprise d'entreprise).

En pratique:

-Vous vous inscrivez à Pole emploi.

-Vous créez votre entreprise en n'oublient pas de remplir le formulaire pour la demande de bénéfice de l'ACCRE.

-Si vous obtenez l'ACCRE, vous pourrez alors retourner auprès de Pole emploi pour demander le bénéfice de l'ARCE: C'est à dire le versement de la moitié de vos indemnités chômages en capital, conformément à l'article 34 de l'arrêté du 30 mars 2009.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci pour ces réponses qui commencent à m'éclairer un peu.
Ai-je le droit malgré l'interdit bancaire d'ouvrir un compte professionnel? Ou, sachant que je me mettrais peut-être en auto-entrepreneur, est-ce que je peux rester simplement sur mon compte personnel?
Merci pour vos réponse, elles m'aident beaucoup.

Par Visiteur

Chère madame,

Ai-je le droit malgré l'interdit bancaire d'ouvrir un compte professionnel? Ou, sachant que je me mettrais peut-être en auto-entrepreneur, est-ce que je peux rester simplement sur mon compte personnel?

Si vous optez pour le statut d'auto-entrepreneur, vous n'avez pas grand intérêt à ouvrir un compte professionnel. Cela vous coutera des frais bancaires inutiles.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,
Si j'ai bien compris, il n'est pas possible d'obtenir l'ARCE si je n'ai pas l'ACCRE.
Mais une question, est-ce qu'il faut que j'ai un prêt bancaire pour obtenir l'ACCRE? Parce que je ne pourrais pas en avoir pour le moment...
Merci.

Par Visiteur

Chère madame,

Si j'ai bien compris, il n'est pas possible d'obtenir l'ARCE si je n'ai pas l'ACCRE.
Mais une question, est-ce qu'il faut que j'ai un prêt bancaire pour obtenir l'ACCRE?

Non non, il n'y a nul besoin d'un prêt bancaire pour obtenir l'ACCRE.

Très cordialement.